

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/041

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 10 AVRIL 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 9 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS SUITE A LA CONSULTATION
D'ENTREPRISES
2. INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES SUR LA RD 28 GRAND'RUE
À RECH**

M. André MELY, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

« Par décision du Conseil Municipal du 30 juin 2020, la commune de Sarralbe a sollicité une subvention au titre du programme AMISSUR pour l'installation de feux tricolores sur la RD 28 afin de sécuriser les flux piétons devant la nouvelle école maternelle de Rech.

En effet, une vitesse excessive des véhicules sur la route principale rend dangereux la traversée de la chaussée entre l'école et le parking situé devant l'église. La mise en place de ces feux tricolores permettra de stopper le flux de véhicules lorsque qu'un piéton veut traverser la chaussée.

Principe de fonctionnement :

- au repos, les feux routiers sont au vert, les feux piétons sont au rouge
- après pression sur un bouton poussoir par un piéton, les feux routiers passent au rouge et les feux piétons au vert pendant le temps de la traversée.

Les aménagements projetés ainsi que les feux tricolores seront adaptés pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Lors de sa séance du 9 novembre 2020, la Commission Permanente du Département a accordé une subvention de 9 000,00 € pour la réalisation de ce projet estimé à 30 000,00 €. »

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des travaux, de la voirie et des réseaux, des bâtiments et de l'assainissement,

Suite à une consultation d'entreprises passées en la forme d'une procédure adaptée,

Sur avis de la commission d'appel d'offres en date des 16 et 29 mars 2021,

Après un débat sur la demande d'un particulier de supprimer un plateau ralentisseur de vitesse automobile dans la Grand'rue à Rech,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- attribue le marché de travaux pour l'installation de feux tricolores sur RD 28 Grand Rue Rech à l'entreprise **EST RESEAUX** pour un montant de 30 882,00 € H.T. soit 37 058,40 € T.T.C.,

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 057-215706284-20210410-2021_041-DE

- autorise M. le maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire,
- prend acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif 2021,
- autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 13 avril 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 13 avril 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT